Accusations injustes (Fuzier P.)

 ME 1945 page 153

Il nous arrive parfois d'être l'objet d'accusations injustes. Nous savons, pour l'avoir expérimenté chacun, combien elles nous révoltent et quelle énergie nous déployons pour nous justifier — peut-être même, pour essayer de nous venger de ceux qui nous ont accusés à tort. Agir ainsi n'est pas selon Dieu; c'est la manifestation de la chair qui est toujours en nous et toujours prête à se montrer.

Là comme en toutes choses, la Parole nous exhorte à considérer et à imiter le parfait Modèle : « *Christ a souffert pour vous, vous laissant un modèle, afin que vous suiviez ses traces, « lui qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche duquel il n'a pas été trouvé de fraude* » ; *qui, lorsqu'on l'outrageait, ne rendait pas d'outrage, quand il souffrait, ne menaçait pas, mais se remettait à celui qui juge justement* » (1 Pierre 2: 21-23). Combien de fois pourtant a-t-Il été injustement accusé, durant les jours de sa chair ! « *Lui qui n'a pas commis de péché* », nous le voyons accusé par les Juifs d'être un malfaiteur (Jean 18: 29, 30). Mais Il n'ouvre pas la bouche pour se défendre, Il « *se remettait à Celui qui juge justement* » — et, loin d'exercer aucune vengeance contre ses accusateurs, Il dira — alors qu'Il a été mis au rang des iniques, placé sur une croix entre deux brigands : « *Père, pardonne-leur…* » (Luc 23:33, 34). Divin Modèle ! Puissions-nous l'imiter quelque peu, réalisant l'exhortation du « *doux psalmiste d'Israël* » : « *Remets ta voix sur l'Eternel, et confie-toi en lui ; et lui, il agira, et il produira ta justice comme la lumière, et ton droit comme le plein midi. Demeure tranquille, appuyé sur l'Eternel, et attends-toi à lui… Laisse la colère et abandonne le courroux* » (Psaumes 37: 5-8). Si quelqu'un nous a accusés à tort, Dieu ne le sait-Il pas et ne saura-t-Il pas intervenir au moment convenable, avec une sagesse parfaite? Laissons donc la colère, abandonnons le courroux et attendons-nous à Lui seul.

Dieu permet les accusations injustes pour nous apprendre à manifester quelques caractères de Christ souffrant pour la justice. Cependant, quand nous sommes accusés à tort, c'est bien souvent en raison de notre infidélité que nous avons à passer par la souffrance. Quelques portions des Ecritures nous donneront à cet égard un utile enseignement.

D'abord 2 Samuel 16: 5-14. «*Le roi David vint jusqu'à Bakhurim*». S'il est écrit « *le roi David* » c'est bien parce que l'Esprit de Dieu veut attirer notre attention sur le fait qu'il était roi, bien que s'enfuyant de devant Absalom son fils. Tandis que sa place était sur le trône, il était pourchassé par un homme de la maison de Saül qui le maudissait et jetait des pierres contre lui. On pourrait dire: était-ce juste? Mais encore, Shimhi l'accusait d'être un homme de sang : « *L'Eternel a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, à la place duquel tu as régné…* » (verset 8). Quelle épreuve pour David ! Avait-il désiré monter sur le trône à la place de Saül ? Avait-il versé le sang pour s'emparer du royaume ? Etait-il coupable de la mort de Saül et de ses fils ? Non, «*David avait fait ce qui est droit aux yeux de l'Eternel, et ne s'était détourné de rien de ce qu'il lui avait commandé, tous les jours de sa vie…*» (1 Rois 15: 5).

Lorsque nous sommes injustement accusés, la pensée du coeur naturel est la vengeance. C'est celle qui était dans le coeur d'Abishaï (2 Samuel 16: 9). Mais toute autre est celle de David : il accepte les circonstances par lesquelles il passe comme permises par Dieu, bien davantage, commandées par lui. Il sait déjà ce qu'exprimera plus tard le prophète Jérémie : «*Qui est-ce qui dit une chose, et elle arrive, quand le Seigneur ne l'a point commandée? N'est-ce pas de la bouche du Très-haut que viennent les maux et les biens? Pourquoi un homme vivant se plaindrait-il, un homme, à cause de la peine de ses péchés?*» (Lamentations de Jérémie 3: 37-39). Aussi, il ne permet pas à Abishaï d'exercer la vengeance; il lui dit au contraire: «*Oui, qu'il maudisse; car l'Eternel lui a dit: Maudis David!*» (2 Samuel 16: 10). Or, l'Eternel ne le lui avait pas dit; 2 Samuel 19: 16-20 nous permet de le penser. Mais David savait quelque peu ce qu'il était, ce qu'il avait fait et ce qu'il méritait. Il savait aussi que s'il avait à traverser cette épreuve, c'est qu'elle était envoyée par Dieu et, par conséquent, nécessaire pour son bien. Mais encore, si sur un point il était injustement accusé, n'y avait-il pas certaines choses desquelles il n'était pas accusé et dont il était cependant coupable? N'était-ce pas Dieu qui l'avait permis, et même commandé, pour que sa conscience soit exercée, de telle façon qu'il soit amené à un profond jugement de lui-même? Non, il n'avait pas été un homme de sang pour prendre possession du royaume, mais ne l'avait-il pas été lorsqu'il avait cherché à effacer la trace de son péché, après qu'il s'était emparé de la femme d'Urie? Le verset 5 de 1 Rois 15, déjà cité, se termine ainsi: « *… excepté dans l'affaire d'Urie, le Héthien* ». Sans doute Shimhi l'ignorait-il, mais Dieu ne le savait-il pas ?

David accepte donc les circonstances par lesquelles il passe comme venant de Dieu et, confiant en Sa bonté malgré tout, il ajoute: «*Peut-être l'Eternel regardera mon affliction, et l'Eternel me rendra le bien pour la malédiction qui tombe aujourd'hui sur moi*» (2 Samuel 16: 12). Il a l'assurance que le coeur de Dieu est un coeur d'amour et qu'Il voudra faire tourner en bien la malédiction qui pèse aujourd'hui sur lui, et qu'il reconnaît mériter bien qu'injustement accusé. S'étant ainsi jugé dans sa conscience, il continue son chemin paisiblement, bien que l'épreuve se prolonge encore, car Shimhi le maudissait toujours et lançait des pierres contre lui (verset 13). Nous pourrons aussi aller en paix, si dans des circonstances semblables nous savons agir comme le fit David.

Lisons maintenant Genèse 42 et 44. Les frères de Joseph sont injustement accusés d'être des espions (42: 9). Certes, ce n'était pas «*pour voir les lieux ouverts du pays*» qu'ils étaient venus, mais «pour acheter du blé… car la famine était dans le pays de Canaan» (verset 5). Ils sont donc accusés à tort et cette accusation les amène à souffrir «*sous garde pendant trois jours*» (verset 17). Mais quel exercice de conscience elle produira en eux! Le troisième jour ils diront: «*Certainement. nous sommes coupables…*» (verset 21). Coupables d'être des espions? Non. «*…à l'égard de notre frère; car nous avons vu la détresse de son âme quand il nous demandait grâce, et nous ne l'avons pas écouté;* ***c'est pourquoi cette détresse est venue sur nous***» (verset 21). Voilà la véritable cause de leur détresse! Ce n'est pas l'accusation injuste dont ils ont été les objets. Mais cette accusation a été le moyen employé par Dieu pour réveiller leur conscience endurcie, pour les conduire à discerner le mal caché qui était encore.

Plus tard, ils seront encore injustement accusés: ce n'est aucun d'entre eux qui a mis la coupe dans le sac de Benjamin. Mais leur conscience est atteinte, et cette fois de façon décisive. Ah! il n'est pas question d'essayer de se justifier, bien qu'ils soient accusés à tort: «*Comment parlerons-nous et comment nous justifierons-nous?*» Ils sont en présence de celui qui sait tout, aux yeux duquel toutes choses sont nues et découvertes: «*Quelle action avez-vous faite? Ne savez-vous pas qu'un homme tel que moi sait deviner?*» Ils n'ont plus qu'à confesser leur péché, déclarant: «*Dieu a trouvé l'iniquité de tes serviteurs*» (Genèse 44: 15, 16). C'est Dieu lui-même qui avait trouvé leur iniquité; ils en avaient le sentiment et avaient été amenés là par le moyen d'une accusation à l'égard de laquelle ils n'étaient pas coupables. C'est alors seulement, leur péché ayant été entièrement confessé, que Joseph pourra se faire connaître à eux: il pleure devant eux et s'écrie: «*Je suis Joseph*» (45: 1-3). Il avait pleuré dans sa chambre après avoir revu Benjamin (43: 30), mais ses affections ne se manifestèrent devant ses frères qu'après qu'ils eurent dit: «*Comment parlerons-nous et comment nous justifierons-nous? Dieu a trouvé l'iniquité de tes serviteurs*». Il fallait pour cela une accusation injuste! S'ils avaient été directement accusés d'avoir vendu leur frère, le travail de conscience qui devait être opéré en eux n'aurait pu être accompli, ou révélé. Il fallait que fût manifesté s'ils étaient, comme autrefois, insensibles à la douleur d'un père et aux pleurs d'un frère ou si, au contraire, une oeuvre avait été produite dans leur conscience et leur coeur. C'est une accusation injuste qui la mettra en évidence.

Que Dieu nous garde, lorsque nous sommes injustement accusés, des pensées et des actions auxquelles nous conduirait le coeur naturel! Qu'Il nous accorde de savoir considérer ces accusations comme une discipline de sa part: ne pas y voir Sa main serait la mépriser (Hébreux 12: 5). Qu'au contraire, «*exercées par elle*» (Hébreux 12: 12); nous soyons conduits à un profond jugement de nous-mêmes devant Lui, confessant tout ce dont nous sommes réellement coupables bien que n'en ayant pas été accusés. Qu'Il nous donne enfin, si nous sommes appelés à souffrir pour la justice, de manifester quelques-uns des caractères de Celui qui nous a laissé un modèle afin que nous suivions ses traces!